

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Mise à disposition du directeur des sports de la Ville à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (Rap. Mme MAZY)
- b) Extension du régime indemnitaire des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Rap. Mme MAZY)
- c) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme MAZY)
- d) Délégation de Service Public de fourrière automobile – choix du délégataire (Rap. Mme MAZY)
- e) Groupement de commandes « entretien et maintenance des véhicules, engins et matériels » - conclusion d'une convention constitutive entre la Ville d'Epernay, le Centre Communal d'action sociale de la Ville et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (Rap. Mme MAZY)
- f) Groupement de commandes « entretien des toitures terrasses et des chenaux » - conclusion d'une convention constitutive entre la Ville d'Epernay et le Centre Communal d'Action Sociale d'Epernay (Rap. Mme MAZY)
- g) Parc auto - désaffectation et déclassement de véhicules et matériels (Rap. Mme MAZY)
- h) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)
- i) Mise en place du procès-verbal électronique (PVe) - convention avec l'ANTAI (Rap. M. FROMM)

3- COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Rattachement de 2 impasses au périmètre des écoles Crayères (Rap. Mme CARBONNELLE)
- b) Désaffectation et déclassement de mobilier scolaire et de matériel pédagogique à la commune de Boursault (Rap. Mme CARBONNELLE)

4- ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Tarifs forains 2016 pour les fêtes de la Villa, du 14 juillet et de septembre (Rap. M.FROMM)
- b) Révision des tarifs des accueils de loisirs (Rap. M. MARANDON)
- c) Convention de partenariat entre la ville d'Epernay et la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne (Rap. M. DEMONGIN)
- d) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'hôtel Première Classe (Rap. M. DEMONGIN)
- e) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association Fazine (Rap. M. DEMONGIN)

5- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Aménagement Urbain - ravalement de façades - poursuite de la cinquième campagne (Rap. Mme LEGRAS)
- b) Vente d'une maison d'habitation Chemin du Platet à Epernay à Madame LATUNOVA (Rap. Mme LEGRAS)

- c) Cession d'un terrain constructible situé à Notre-Dame-de-Bellecombe au profit de Monsieur et Madame FOUGEROUSSE (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Désaffectation, déclassement et cession par la Ville d'Épernay à Plurial Novilia d'un ensemble immobilier 18, rue de Sézanne - 11, rue Gallice (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Désaffectation et déclassement d'un local 5, rue du comte Lambertye (Rap. Mme LEGRAS)
- f) Projet d'effacement de réseaux 2016 (suite) (Rap. M. VERDIER)
- g) Prêt d'une caméra thermique au Pays d'Épernay Terres de Champagne (Rap. M. RODRIGUES)
- h) Agenda 21 - gratuité du domaine public pour l'installation de cendriers (Rap. M. RODRIGUES)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2502

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2503

2a-MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR DES SPORTS DE LA VILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dite loi RCT,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre des diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2006 arrêtant les statuts de la Communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal, modifiés par arrêté préfectoral du 28 août 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011, modifiés par arrêté préfectoral du 19 mars 2013, modifiés par arrêté préfectoral du 21 octobre 2015,

Vu la délibération en date du 17 novembre 2014 instaurant la mise à disposition du directeur des sports à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 12 novembre 2014,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 30 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2016,

Considérant que, suite à la vacance du poste de directeur des Sports de la Ville et des besoins identifiés pour la gestion du complexe aquatique Bulléo, la Ville et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne ont décidé, dès 2014, de mutualiser ce poste.

Considérant qu'un attaché territorial, recruté conjointement, assure les fonctions de direction partagée, en application d'une convention de mise à disposition signée le 20 avril 2015, pour une durée d'un an,

Considérant que cette mutualisation s'est accompagnée du renforcement, à effectifs constants, de l'encadrement intermédiaire des services concernés. Le bilan de la première année est positif.

Considérant la nécessité de renouveler la mise à disposition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition du directeur des sports à la C.C.E.P.C., pour une partie de son temps de travail, afin d'assurer la gestion de Bulléo,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe au présent rapport et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 020 du budget.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : Mme Hélène PERREIN, MM. Jean-Paul ANGERS, William RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2504

2b-EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité, et les arrêtés du 14 janvier 2002 et du 29 janvier 2002,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, et l'arrêté du 14 janvier 2002,

Vu la délibération n°2002-489 du 29 mars 2002 relative à la mise en conformité avec les décrets relatifs au nouveau régime indemnitaire,

Vu la délibération n° 2002-801 en date du 30 septembre 2002 relative à la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),

Vu la délibération n°2008-294 du 30 juin 2008 relative à l'extension du régime indemnitaire des agents du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu la délibération n° 2013-4356 du 21 janvier 2013 relative à l'extension du régime indemnitaire des agents des cadres d'emploi animateurs territoriaux et assistants de conservation,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2016,

Considérant que le Conseil Municipal fixe les régimes indemnitaires des agents dans la limite de ceux attribués aux fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- INSTITUE l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), telle que proposée ci-dessous pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques dont l'indice brut est inférieur à 380 :

GRADES	Spécificités	Coefficient d'IAT
Assistant de conservation principal de 2 ^o classe	Avec encadrement ou missions spécifiques	5,8
Assistant de conservation	Avec encadrement ou missions spécifiques	5,8
Assistant de conservation principal de 2 ^o classe	Sans encadrement ni missions spécifiques	2
Assistant de conservation	Sans encadrement ni missions spécifiques	2

Article 2.- INSTITUE l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques dont l'indice brut est égal ou supérieur à 380, de la façon suivante :

GRADE	Spécificités	Coefficient de référence
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	Avec encadrement ou missions spécifiques	6
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	Sans encadrement ni missions spécifiques	4
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	Avec encadrement ou missions spécifiques	5
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	Sans encadrement ni missions spécifiques	3
Assistant de conservation	Avec encadrement ou missions spécifiques	4
Assistant de conservation	Sans encadrement ni missions spécifiques	2

Article 3.- DIT que ces indemnités sont versées mensuellement aux agents stagiaires, titulaires et non-titulaires,

Article 4.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2505

2c-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 30 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2016,

Vu l'accord des trois agents concernés par l'intégration directe,

Considérant la nécessité de créer quatre postes d'agent de maîtrise à temps complet afin de permettre la nomination de quatre agents qui ont réussi l'examen professionnel,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet afin de procéder aux intégrations directes,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- DECIDE la création d'un poste de conseiller principal de 2^{ème} classe des activités physiques et sportives à temps complet, d'un poste de chef de police municipale à temps complet, d'un poste d'éducateur principal de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives à temps complet, d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, de cinq postes d'agent de maîtrise à temps complet, de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, de quatre postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet.

Article 2.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 15

Nouvel effectif : 16

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 12

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 20

Nouvel effectif : 21

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 24

Nouvel effectif : 29

Cadre d'emplois : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 16

Nouvel effectif : 18

Filière : Sportive

Cadre d'emplois : Conseillers des activités physiques et sportives

Grade : Conseiller principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : Educateurs des activités physiques et sportives

Grade : Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Filière : Police Municipale

Cadre d'emplois : chefs de service de police municipale

Grade : chef de service de police municipale

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Sociale

Cadre d'emplois : Agents spécialisées des écoles maternelles

Grade : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Article 3.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2506

2d-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE CHOIX DU DELEGATAIRE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 à L.1411-4,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu la délibération n°16-2247 en date du 3 février 2016 portant délibération de principe et lancement de la procédure simplifiée de délégation de service public de la fourrière automobile,

Vu le rapport de présentation du Maire en date du 27 avril 2016,

Considérant la candidature et l'offre déposée par la SARL Pontalier, le 7 mars 2016, pour la concession du service de la fourrière automobile communale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de confier l'exploitation de la fourrière automobile à la S.A.R.L. Pontalier,

APPROUVE les tarifs ci-après :

1. Tarifs d'enlèvement, de garde et d'expertise :

Ces tarifs maxima sont fixés par l'arrêté interministériel en date du 14 novembre 2001 modifié. En cas de modification dudit arrêté, les tarifs applicables seront les tarifs maxima fixés par le nouveau texte.

Voitures particulières :

- Opérations préalables: 15,20 euros
- Enlèvement: 116,81 euros

- Garde journalière: 6,19 euros
- Expertise: 61,00 euros

Autres véhicules immatriculés et cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25km/heure :

- Opérations préalables: 7,60 euros
- Enlèvement: 45,70 euros
- Garde journalière: 3,00 euros
- Expertise: 30,50 euros

2. Indemnisation des frais de fourrière en cas de propriétaires défaillants ou insolvable :

- 181,75 € pour un véhicule léger et PL < 3,5 T dont la valeur est > au montant défini par la réglementation en vigueur,
- 119,85 € pour un véhicules légers et PL <3,5 T dont la valeur est < au montant défini par la réglementation en vigueur,
- 83,10 € pour un deux roues dont la valeur est > au montant défini par la réglementation en vigueur,
- 53,10 € pour un deux roues dont la valeur est < au montant défini par la réglementation en vigueur.

3. Redevance

- 5 € par véhicule particulier et PL <3,5 T,
- 5 € pour les autres véhicules immatriculés,
- 5 € par véhicule vendu au service des domaines

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention, ci-annexé, et tous les documents concernant ladite délégation,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 757 et les dépenses sur le compte 62848 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2507

2e-GROUPEMENT DE COMMANDES « ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES VEHICULES, ENGINS ET MATERIELS »

CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'EPERNAY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2016,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la C.C.E.P.C. pour l'entretien et la maintenance de leurs véhicules, engins et matériels,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la C.C.E.P.C. pour l'entretien et la maintenance de leurs véhicules, engins et matériels,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la C.C.E.P.C. ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2508

2f- GROUPEMENT DE COMMANDES « ENTRETIEN DES TOITURES TERRASSES ET DES CHENEAUX » CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville, et le C.C.A.S. pour l'entretien des toitures-terrasses et des chéneaux,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. pour l'entretien des toitures-terrasses et des chéneaux,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. ainsi que pour tout document concernant ces affaires.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2509

2g1- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE VEHICULES ET MATERIELS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc automobile, un véhicule de marque Renault Clio sous numéro de série VF1BB07CF25770789 immatriculé 967 AEE 51, dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc automobile, un véhicule de marque Renault Twingo sous numéro de série VF1C066M522487035 immatriculé 2605 ZT 51, dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc automobile, un matériel de type balayeuse aspiratrice CC5000 de marque Eurovoirie sous numéro de série TE950CC5028102585, dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc automobile, un matériel de marque VSN REMORQUES sous numéro de série 000ORIGIN0050060B immatriculé 7751 ZQ 51, dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc automobile, un véhicule de marque Renault Master sous numéro de série VF1FDCNH529413721 immatriculé 128 AHX 51, dont elle n'a plus l'utilité,

Considérant la nécessité de désaffecter et déclasser les véhicules susmentionnés préalablement à toute cession,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PRONONCE la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des véhicules suivants :

- 1- Renault Clio, immatriculée 967 AEE 51, mise en circulation le 22 mars 2002 ;
- 2- Renault Twingo, immatriculée 2605 ZT 51, mise en circulation le 7 juillet 2000 ;
- 3- City Cat 5000, numéro de série TE950CC5028102585, mise en circulation en 2002 ;
- 4- Remorque benne, immatriculée 7751 ZQ 51, mise en circulation le 7 mars 2000 ;
- 5- Renault Master, immatriculé 128 AHX 51, mis en circulation le 30 juillet 2003 ;
- 6- Tractopelle, Caterpillar, numéro de série CAT432DCBLD00697, mis en circulation le 13 février 2002.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2510

2g2-DESAFFECTION, DECLASSEMENT ET CESSION DU MATERIEL DE MARQUE CATERPILLAR

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Vu la proposition de rachat du tractopelle de marque Caterpillar, sous numéro de série CAT432DCBLD00697, par l'entreprise Bergerat Monnoyeur,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay a, dans son parc automobile, un matériel de marque Caterpillar sous numéro de série CAT432DCBLD00697, qui est remplacé,

Considérant la proposition de rachat du matériel effectuée par l'entreprise Bergerat Monnoyeur ZAC de la Croix Saint Nicolas 54840 Gondreville, à hauteur de 15 500 € hors taxes,

Considérant que cette proposition est financièrement la plus avantageuse,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PRONONCE la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du matériel de marque Caterpillar sous numéro de série CAT432DCBLD00697,

DECIDE de céder ce matériel en l'état, à l'entreprise Bergerat Monnoyeur pour un montant de 15 500 € HT, correspondant au prix moyen du marché,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents concernant cette cession,

DIT que la recette sera imputée sur le compte 775/AUTO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2511

2h-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Animation et Attractivité du 26 avril 2016 et de la commission Cohésion Sociale et Education du 27 avril 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

1) Subventions d'action

Châlons Champagne Reims Basket

2 500 €

- Participation aux interventions et animations dans la Ville
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Moto-club d'Epernay

1 000 €

- Participation au 12^{ème} Enduro international d'Epernay, Terres de Champagne
le 15 mai 2016
Imputation Budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Union Cyclotouriste d'Epernay Champagne

200 €

- Participation à l'organisation de « La Route des Vins de Champagne »,
le 5 juin 2016.
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Racing Club Epernay Athlétisme **1 500 €**

- Participation à l'organisation du 10 km d'Epernay,
le 29 avril 2016
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Association Culturelle des Turcs d'Epernay **500 €**

- Participation à l'organisation de la Fête des Enfants
le 23 avril 2016, à la salle Odile-Kopp
Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action

Jardins partagés de Bernon **500 €**

- Aide au fonctionnement
Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action

Confédération Nationale du Logement 51 **250 €**

- Participation à l'organisation du Conseil citoyen
Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Action

2) Subventions exceptionnelles

A.S.P.T.T. **2 430 €**

- Participation à l'organisation du National Cyclo du 5 au 8 mai 2016
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Les Hommes Grenouilles de Champagne Epernay **300 €**

- Participation à la phase finale du Championnat de France à Limoux
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Association Sportive et Artistique d'Epernay **300 €**

- Participation à l'organisation des rencontres régionales de danse
le 22 mai 2016, au Palais des Fêtes
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Association SVEZ.DA, coordonnatrice française de l'évènement **1 000 €**

- Participation d'Hasnaoui Filali aux championnats du monde de performances artistiques
WCOPA 2016 du 7 au 17 juillet 2016, à Hollywood
Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 JEUN

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2511bis

2h1-ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 26 avril 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

1) Subvention d'action

Association Sportive de l'Automobile de Champagne

9 000 €

- Participation à l'organisation du 20^{ème} Rallye Epernay Vins de Champagne les 2, 3 et 4 avril 2016

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 2 contre : Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS – 2 abstentions : MM. Marc LEFEVRE, William RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2511ter

2h2-ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SALMANAZAR

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 26 avril 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de :

1) Subvention d'équipement

Le Salmanazar

8 000 €

- Acquisition de matériel

Imputation budgétaire : CAC267 30 20418 CULT

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2512

2i-MISE EN PLACE DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE (PVe) CONVENTION AVEC L'ANTAI

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI),

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 2 mai 2016,

Considérant que l'Etat a engagé depuis 2011, le déploiement du Procès-verbal électronique (PVe) au sein des services verbalisateurs de police et de gendarmerie,

Considérant que le procès-verbal électronique (PVe) consiste à remplacer progressivement le procès-verbal « papier » (timbre amende) et la chaîne de traitement administratif afférente, par un traitement entièrement dématérialisé,

Considérant que cette dématérialisation de la gestion des infractions routières participe à la politique d'amélioration de la qualité et de modernisation du service public visant à accroître la sécurité routière, tout en réduisant, à terme, les coûts de gestion,

Considérant qu'il incombe aux collectivités territoriales de se doter du matériel répondant aux normes de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), par l'acquisition d'équipements de verbalisation électronique et des prestations d'installation, d'assistance, de maintenance et de formation auprès d'un prestataire,

Considérant que la Ville d'Epernay souhaite mettre en place progressivement ce dispositif pour son service de Police Municipale et de surveillance du stationnement,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Epernay de mettre en place la dématérialisation du traitement des amendes et de bénéficier du fonds d'amorçage pour sa mise en place,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre acte de la mise en place de la dématérialisation du traitement des amendes de la police de la circulation et du stationnement,

APPROUVE la mise en œuvre du Procès-verbal Électronique,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec l'Etat la convention pour la mise en place du procès verbal électronique.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 2 abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2513

3a- RATTACHEMENT DE 2 IMPASSES AU PERIMETRE DES ECOLES CRAYERE

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L212-1 et 212-7

Vu la délibération n°13-4509 du 18 mars 2013 portant sur la révision des périmètres scolaires, notamment le périmètre des écoles maternelle et élémentaire CRAYERE,

Vu l'arrêté de voirie n° R2015-1547, en date du 3 novembre 2015 portant numérotation de voirie,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 27 avril 2016,

Considérant la nécessité de rattacher toute nouvelle voie au périmètre scolaire des écoles de secteur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'intégration de l'impasse de la Vaute et de l'impasse des Sources au périmètre scolaire des écoles maternelle et élémentaire CRAYERE,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à ce dossier,

DIT que les enfants résidant aux adresses correspondantes seront affectés aux écoles maternelle et élémentaire CRAYERE.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2514

3b- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE MOBILIER SCOLAIRE ET DE MATERIEL PEDAGOGIQUE A LA COMMUNE DE BOURSULT

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111-1 et L 2141-1,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 27 avril 2016,

Considérant que la commune de Boursault porte un projet à vocation éducative et historique qui retrace l'histoire de l'Ecole,

Considérant que cette dernière a sollicité la Ville d'Epernay pour l'obtention de mobilier scolaire et de matériel pédagogique,

Considérant que la Ville d'Epernay dispose de mobilier scolaire et de matériel pédagogique retiré des écoles communales suite au renouvellement des dotations et à la modernisation des écoles communales,

Considérant la volonté d'apporter son soutien à la commune de Boursault en contribuant à la mise en œuvre d'un projet autour de l'histoire de l'Ecole,

Considérant que le mobilier scolaire étant affecté au service public de l'éducation, il convient de désaffecter et le déclasser préalablement à toute aliénation ou don,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation du mobilier scolaire indiqué dans la liste jointe,

DECIDE de procéder au déclassement du mobilier scolaire dont la liste est jointe en annexe,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2515

4a-TARIFS FORAINS 2016 POUR LES FETES DE LA VILLA, DU 14 – JUILLET ET DE SEPTEMBRE

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité en date du 26 avril 2016,

Vu la consultation du représentant des forains, le 31 mars 2016,

Considérant la nécessité de faire évoluer le mode de calcul des droits de place pour les fêtes du 14 juillet, de septembre et de La Villa, en tenant compte des coûts réels de consommation des fluides ;

Considérant l'augmentation des différentes charges liées aux frais inhérents à la gestion du champ de foire et à l'accueil des familles ;

Considérant la consultation du représentant des forains conformément à la réglementation, le jeudi 31 mars et jeudi 14 avril 2016 ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les différents tarifs selon le tableau suivant :

Tarifs Fête Foraine du 14-Juillet

(du 8 au 17 juillet inclus)

Intensité par phase	Forfait électrique (abonnement + consommation) pour 9 jours de fête
< 15 A	50,50 €
16 à 30 A	101,00 €
31 à 60 A	202,00 €
61 à 80 A	268,00 €
81 à 100 A	335,00 €
101 à 160 A	536,00 €
161 à 200 A	671,00 €
Surface en m²	Droit de place / m² (eau incluse)
> à 301 m ²	1,36 €
De 151 à 300 m ²	1,46 €
De 51 à 150 m ²	1,57 €
De 1 à 50 m ²	1,67 €
Forfait « petits appareils »	
< à 2 appareils	Compris dans le métrage du métier
> 2 appareils	30 € l'unité
Forfaits caravanes, électricité et eau incluse (sur 14 jours d'occupation)	
Caravane principale d'habitation	90,00 €
Caravane de couchage, sans cuisine et sans douche	45,00 €
Forfait « frais de dossier »	
Applicable pour tout dossier non retourné ou incomplet	50,00 €

Tarifs Fête Foraine de septembre	
<i>(du 16 septembre au 28 septembre inclus)</i>	
Intensité	Forfait électrique (abonnement + consommation) pour 13 jours de fêtes
< 15 A	68,00 €
16 à 30 A	134,00 €
31 à 60 A	271,00 €
61 à 80 A	362,00 €
81 à 100 A	451,00 €
101 à 160 A	719,00 €
161 à 200 A	901,00 €
Surface en m²	Droit de place / m² (eau incluse)
Forfait > à 600 m ²	700,00 €
Forfait > à 251 m ²	1000,00 €
De 151 à 250 m ²	3,90 €
De 51 à 150 m ²	4,15 €
De 1 à 50 m ²	4,65 €
Forfait « petits appareils »	
< à 2 appareils	Compris dans le métrage du métier
> 2 appareils	50 € l'unité
Forfaits caravanes, électricité et eau incluse (sur 22 jours de présence)	
Caravane d'habitation principale, y compris camping américain	147,00 €
Caravane d'habitation principale type « camping »	115,00 €
Caravane de couchage (sans cuisine et sans douche)	63,00 €
Forfait « frais de dossier »	
Applicable pour tout dossier non retourné ou incomplet	50,00 €

Tarifs Fête Foraine du quartier de La Villa	
(du 1 ^{er} au 5 juin inclus)	
Tarif par m ² , pour toute la durée de la fête, électricité incluse.	1,00 €
Forfait métier > 250 m ² - électricité incluse	150 €
Forfait caravane, électricité et eau incluse <i>(sur 4 jours d'occupation)</i>	37,50 €

DIT que les recettes seront inscrites sur le compte du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2516

4b-REVISION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions de prestation de service « Accueil Collectif de Mineurs » signées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu les attentes de la Caisse d'Allocations Familiales quant aux tarifs bruts pratiqués à Epernay,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 26 avril 2016,

Considérant que la CAF accorde une participation pour les accueils de loisirs sous conditions de ressources,

Considérant que la collectivité s'est engagée à garantir l'accès financier du service à toutes les familles au moyen des tarifications modulées en fonction des ressources,

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des Accueils de Loisirs, en raison de l'impact budgétaire de la mise en place des rythmes scolaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-dessous,

Pour les 2/6 ans (Accueils de Loisirs Maternels) :

Grille tarifaire		2015				2016			
		Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ journée sans repas	Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ Journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	9,90 €	7,85 €	2,05 €	1,00 €	9,95 €	7,85 €	2,10 €	1,05 €
	De 369 à 426 €	9,90 €	7,70 €	2,20 €	1,10 €	10 €	7,70 €	2,30 €	1,15 €
	De 427 à 487 €	10,05 €	7,55 €	2,50 €	1,25 €	10,15 €	7,55 €	2,60 €	1,30 €
	De 488 à 581 €	10,40 €	7,40 €	3,00 €	1,50 €	10,50 €	7,40 €	3,10 €	1,55 €
	De 582 à 659 €	10,85 €	7,25 €	3,60 €	1,80 €	10,95 €	7,25 €	3,70 €	1,85 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	10,85 €	7,25 €	3,60 €	1,80 €	10,95 €	7,25 €	3,70 €	1,85 €
	Plus de 659 €	9,50 €		9,50 €	4,75 €	10,40 €		10,40 €	5,20 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		9,50 €	5,50 €	4,00 €	2,00 €	9,80 €	5,50 €	4,30 €	2,15 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		24,20 €		24,20 €	12,10 €	24,90 €		24,90 €	12,45 €

Pour les 6/13 ans (Accueils de Loisirs Élémentaires) :

Grille tarifaire		2015				2016			
		Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ journée sans repas	Tarif brut	Bons CAF/MSA	Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	9,40 €	7,85 €	1,55 €	0,75 €	9,45 €	7,85 €	1,60 €	0,80 €
	De 369 à 426 €	9,40 €	7,70 €	1,70 €	0,90 €	9,50 €	7,70 €	1,80 €	0,90 €
	De 427 à 487 €	9,45 €	7,55 €	1,90 €	0,95 €	9,55 €	7,55 €	2,00 €	1,00 €
	De 488 à 581 €	9,90 €	7,40 €	2,50 €	1,20 €	10,00 €	7,40 €	2,60 €	1,30 €
	De 582 à 659 €	10,25 €	7,25 €	3,00 €	1,50 €	10,35 €	7,25 €	3,10 €	1,55 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	10,25 €	7,25 €	3,00 €	1,50 €	10,35 €	7,25 €	3,10 €	1,55 €
	Plus de 659 €	8,20 €		8,20 €	4,10 €	9,00 €		9,00 €	4,50 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		8,20 €	5,50 €	2,70 €	1,35 €	8,50 €	5,50 €	3,00 €	1,50 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		23,50 €		23,50 €	11,75 €	24,20 €		24,20 €	12,10 €

Pour les adolescents (Passeport Vacances 11/16 ans) :

Grille tarifaire		2015 Semaine	2016 Semaine
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	3,80 €	3,90 €
	De 369 à 426 €	4,10 €	4,20 €
	De 427 à 487 €	4,70 €	4,85 €
	De 488 à 581 €	6,10 €	6,30 €
	De 582 à 659 €	7,50 €	7,70 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	7,50 €	7,70 €
	Plus de 659 € sans les bons CAF	20,50 €	22,55 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons déduits)		4,50 €	4,65 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		59,00 €	61,00 €

DIT que la recette sera imputée sur les comptes HCL 845/524/7066 FHOP, MPTACM/524/7066/MPT, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 2-6 ans, 2 EC 235/64/7066/EDUC/ 7-13 ans, MPTADOS/524/7066/MPT, 7066 HAD 847 FHOP et 70632 20 2ED 240, 2EC235/64/7066/JEUN/PASSPOR du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2517

4c-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA BANQUE POPULAIRE ALSACE-LORRAINE-CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 26 avril 2016,

Considérant que la Ville d'Épernay organise la deuxième édition du Festival Voi(x)-là l'été,

Considérant que la Banque Populaire souhaite participer aux frais du festival,

Considérant que la Ville d'Épernay et la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation de ce festival,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Épernay mentionnera la participation de la Banque Populaire à cette manifestation,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2518

4d-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'HOTEL PREMIERE CLASSE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 26 avril 2016,

Considérant que la Ville d'Eprenay organise la deuxième édition du festival voi(x)-là l'été ainsi que la Fête de la Bière,

Considérant que la Ville d'Eprenay et l'Hôtel Première Classe d'Eprenay souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation de ces deux manifestations,

Considérant que l'Hôtel Première Classe souhaite contribuer au développement et à la diffusion de ces événements d'intérêt général et accessibles à tous, en participant à ces manifestations dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat avec la Ville d'Eprenay, par la prise en charge gracieuse de l'hébergement des groupes et artistes qui se produiront lors de la Fête de la Bière et du Festival Voi(x)là l'été,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Eprenay mentionnera la participation de l'Hôtel Première Classe d'Eprenay,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2519

4e-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION FAZCINE

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 26 avril 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay et l'association FAZCINE souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation du « Latin Film Festival Epernay »,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne, et contribue à l'attractivité et à la notoriété de la Ville,

Considérant que la Ville d'Epernay a décidé d'apporter son soutien à l'association afin de contribuer à la bonne réalisation de cet événement culturel, d'une part, en mettant à disposition, à titre exceptionnel et gracieux, le théâtre Gabrielle-Dorziat, une partie des bureaux situés 1, rue du Professeur Langevin et l'espace d'exposition de la médiathèque du Centre-ville, et, d'autre part, la prise en charge du cocktail d'inauguration, du vernissage de l'exposition et du relais de la programmation dans ses supports habituels de communication.

Considérant qu'en contrepartie, l'association s'engage à informer la Ville sur l'avancée du projet, du programme et des actions mis en œuvre, à associer la Ville dans les opérations de communication et conférences de presse, à mentionner sur les différents supports de communication le soutien de la Ville et à apposer son logo.

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2520

5a- AMENAGEMENT URBAIN RAVALEMENT DE FACADES POURSUITE DE LA CINQUIEME CAMPAGNE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment les articles L 132-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2003 relatif à l'inscription de la Ville d'Epernay sur la liste des communes dans lesquelles est applicable l'obligation de ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, sur injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale,

Vu la délibération du 17 janvier 2011 instituant la cinquième campagne de ravalement de façades du 31 janvier 2011 au 31 janvier 2013,

Vu la délibération du 12 décembre 2011 modifiant les délais de la cinquième campagne jusqu'au 31 janvier 2014,

Vu la délibération n° 14-302 du 3 juillet 2014, modifiant les délais de la cinquième campagne jusqu'au 1^{er} juillet 2016,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 28 avril 2016,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de poursuivre la cinquième campagne de ravalement de façades du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} juillet 2018,

APPROUVE les critères et le mode d'attribution de l'aide municipale ci-dessous précisés :

- diminution de l'aide financière de 15 % à 10 % du coût des travaux subventionnables, plafonné à 4.573,47 €.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaiènt excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2521

5b- CESSION D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE SITUE A NOTRE DAME DE BELLECOMBE (SAVOIE) AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME FOUGEROUSSE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques, service France Domaine, n° 16-186V224, en date du 31 mars 2016,

Vu l'offre d'achat de Lionel et Valérie FOUGEROUSSE, en date du 18 mars 2016,

Vu l'avis de la commission de Cadre de Vie, Urbanisme, et Développement Durable du 28 avril 2016,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une surface constructible sur la commune de Notre-Dame-De-Bellecombe (Savoie) dépendant de la parcelle cadastrée section C n° 1843,

Considérant que la Ville n'a pas vocation à conserver la partie constructible de cette parcelle,

Considérant la demande de Lionel et Valérie FOUGEROUSSE d'acquérir ce terrain,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder une surface de 2200 m² environ, dont 2000 m² en zone UB du P.L.U, à délimiter par le géomètre, dépendant de la parcelle située sur la commune de Notre-Dame-De-Bellecombe (Savoie) d'une contenance de 17.075 m², cadastrée section C n° 1843, au prix de 350.000 euros, net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la collectivité.

DECIDE, préalablement à l'acte authentique, de signer un compromis de vente sous conditions suspensives au profit de Lionel et Valérie FOUGEROUSSE.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO et la dépense sur le compte 7BA 720 71 6188 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2522

5c-DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT CESSION PAR LA VILLE D'EPERNAY A PLURIAL-NOVILIA D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 18, RUE DE SEZANNE-11, RUE GALLICE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Plurial Novilia,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, 2014-230V0560 en date du 25 août 2014,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 28 avril 2016,

Considérant que la Ville d'Epernay est propriétaire des parcelles cadastrées BI n° 3 et n°4,

Considérant que la Ville d'Epernay n'a pas d'intérêt à conserver les bâtiments qui se situent sur les parcelles et nécessitent d'importants travaux,

Considérant le projet de la Ville et du CCAS d'Epernay en lien avec Plurial Novilia de déconstruction des locaux situés sur les parcelles BI n°3 et 4, et de reconstruction d'un Pôle animation seniors et d'une nouvelle résidence pour personnes âgées sur les dites parcelles,

Considérant que ces bâtiments ayant été affectés à l'usage du service de maintien à domicile et d'animation pour personnes âgées, nécessitent préalablement leurs désaffectations et déclassement,

Considérant que ces locaux ne sont plus utilisés par des services publics,

Considérant que les travaux de démolition et construction vont nécessiter l'installation d'un chantier sur une emprise du parking Gallice,

Considérant que ces travaux, d'intérêt général, réalisés en vue de la construction de la résidence autonomie et du Pôle animation seniors du CCAS justifient la gratuité de l'occupation du domaine public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la désaffectation, et le principe de déclassement des locaux 11 rue Gallice et 18 rue de Sézanne,

DECIDE de vendre en l'état à la S.A. d'H.L.M. Plurial Novilia, les parcelles cadastrées BI n° 3 et n°4 pour un montant net vendeur de 360 000 euros, hors frais notariés, et libre de toute occupation.

DECIDE que le désamiantage et la démolition seront pris en charge par Plurial Novilia.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou tout acte relatif à cette cession, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence,

AUTORISE la S.A. d'H.L.M. Plurial Novilia à déposer les autorisations d'urbanisme et la réalisation des sondages de sol avant la signature de l'acte de vente,

DECIDE d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'installation du chantier portant sur une emprise du parking Gallice,

Dit que la recette sera imputée sur le compte 7BA720 820 775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LJORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2523

5d- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN LOCAL 5, RUE DU COMTE DE LAMBERTYE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 28 avril 2016,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un bâtiment sis 5, rue du Comte de Lambertye,

Considérant que ce bâtiment n'est plus affecté à la réalisation d'une mission de service public depuis plus de 18 mois,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DESAFFECTE le bâtiment situé 5, rue du Comte de Lambertye, hors la remise adjacente

PRONONCE son déclassement du domaine public.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2524

5e-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2016 (SUITE)

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 28 avril 2016,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2016, les réseaux aériens ERDF, ORANGE et Eclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'effacement des réseaux aériens pour les rues suivantes :

- Avenue Maréchal Foch (200 m) section rue Montarlot/rue Comte de Lambertye des numéros 51 à 71.

- Rue Comte de Lambertye (180 m) section avenue Maréchal Foch / numéro 36.

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux ERDF, ORANGE et éclairage public sur les voies retenues citées ci-avant.

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux ERDF et ORANGE appartient au SIEM et que celle concernant l'éclairage public appartient à la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec le SIEM et ORANGE,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV 706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2525

5f-PRET D'UNE CAMERA THERMIQUE AU PAYS D'EPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 28 avril 2016,

Considérant que le Pays d'Epernay Terres de Champagne a sollicité le prêt d'une caméra thermique dans le cadre d'une campagne de réalisation de thermographies de façades sur son territoire,

Considérant que l'un des objectifs de la charte Territoire du Pays est de préserver et valoriser l'excellence environnementale et patrimoniale de son périmètre,

Considérant que le pré-diagnostic thermique effectué sur les habitations des particuliers et sur les bâtiments publics par le chargé de mission du Pays permettra de les sensibiliser aux problématiques de développement durable,

Considérant que la Ville d'Epernay entend soutenir cette action en mettant à disposition du Pays une caméra thermique entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mai 2017, et ce, à titre gracieux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la gratuité du prêt de la caméra thermique au Pays entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mai 2017.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2526

5g-AGENDA 21 GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE CENDRIERS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 23 mars 2015 n°1020 adoptant le contenu du document intitulé Agenda 21 version 2 de la Ville d'Épernay,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 28 avril 2016,

Considérant la volonté de la Ville de mettre en œuvre son Agenda 21,

Considérant qu'il convient de réduire les déchets jetés dans la rue afin de contribuer à la propreté de l'espace public, et notamment les mégots,

Considérant la nécessité de faire installer des cendriers devant les activités génératrices de mégots,

Considérant l'intérêt général de cette occupation du domaine public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer la gratuité du domaine public aux commerçants et aux administrations concernées décidant d'installer des cendriers devant leurs établissements.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 13.05.2016 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2016 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 3 MAI 2016

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2^e, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Daniel MAIRE, représenté par M. Rémi GRAND, jusqu'à son arrivée, Mme Hélène DEVILLIERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES, M. Sébastien DURANCOIS, représenté par M. Dominique KLEIN, Mme Aline TRIOLET, représentée par Mme Marie-Claire BILBOR.

Délibération n° 16-2527

6- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

1°) Le 3 mars 2016, de conclure un accord-cadre pour la réalisation de travaux de réfection de chaussées, parkings et trottoirs avec les entreprises suivantes :

-S.A.S Eurovia Champagne-Ardenne, Eiffage Route Nord-Est, Champagne Travaux Publics, Ramery Travaux Publics, Colas Est, S.A Gorez Frères, S.A.S Martins Travaux Publics, S.A.S SRTP, et ce, moyennant la somme de 2 076 000 € T.T.C par an. Cet accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter du 3 mars 2016 et peut être reconduit par période d'un an pour une reconduction maximale de deux ans.

2°) Le 10 mars 2016, de conclure un marché pour la démolition, le désamiantage, le remblaiement et le terrassement de divers bâtiments et ouvrages de la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne avec la société Gaston Viellard, et ce, moyennant la somme de 188 092,80 € T.T.C.

3°) Le 10 mars 2016, de conclure un marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel dans les bâtiments de la Ville et du C.C.A.S d'Epernay avec l'entreprise GAZ DE BORDEAUX, et ce, moyennant une dépense engagée au titre de ce marché d'un montant de 229 057,30 € T.T.C.

4°) Le 10 mars 2016, de conclure un marché pour la réalisation de missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la réhabilitation du Château Perrier et la création d'un centre de Conservation avec les entreprises suivantes :

- lot n°1A : « réhabilitation du Château Perrier - mission de contrôle technique », APAVE, et ce, moyennant la somme de 31 872, 00 € T.T.C.

- lot N°1B : « réhabilitation du Château Perrier – mission de coordination SPS », APAVE, et ce, moyennant la somme de 9 108, 00 € T.T.C.

- lot n°2A : « création d'un centre de conservation – mission de contrôle technique », BUREAU VERITAS, et ce, moyennant la somme de 8 976, 00 € T.T.C.

- lot n° 2B : « création d'un centre de conservation – mission de coordination SPS », BUREAU VERITAS, et ce, moyennant la somme de 3 661,20 € T.T.C.

5°) Le 14 mars 2016, de renouveler la mise à disposition au Secours Catholique d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble 16, rue de Verdun à Epernay, du 14 mars au 31 décembre

2016. Cette mise à disposition se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2017, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et ce, à titre gracieux.

6°) Le 15 mars 2016, dans le cadre de l'accueil de loisirs des mercredis, à la Maison Pour Tous, de confier à l'association « Axes », l'animation de l'atelier « réalisation d'une fresque », du 15 mars au 28 mai 2016, et ce, moyennant la somme de 2 940 € T.T.C.

7°) Le 15 mars 2016, dans le cadre des festivités du 25^{ème} anniversaire de jumelage entre Epernay et Clevedon, de confier à l'harmonie de « l'Avenir Musique », l'organisation d'un concert square Clevedon et dans les jardins de l'Hôtel de Ville, le 19 mars 2016 à 15 H 00, et ce, moyennant la somme de 350 € T.T.C.

8°) Le 17 mars 2016, d'organiser un « Rendez-vous philo » avec M. LEMARIE, à la médiathèque centre-ville, le 24 mars 2016 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 350 € T.T.C.

9°) Le 17 mars 2016, dans le cadre des activités extrascolaires, et notamment le Passeport Vacances, de confier à la société PV-CP Distribution, la réservation de 37 entrées à Center Parcs Domaine du Lac d'Ailette avec l'accès à l'Aquamondo avec sac « déjeuner » et une place de parking pour le bus, pour les 8 juillet, 5 et 12 août 2016, et ce, moyennant la somme de 934,50 €.

10°) Le 18 mars 2016, de mettre à la disposition de la C.C.E.P.C, l'entrée du satellite de restauration et le préau de l'école élémentaire Chaude ruelle, le 8 avril 2016 de 8 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 30 à 19 H 00, et ce, à titre gracieux.

11°) Le 22 mars, 19 et 21 avril 2016, dans le cadre de la manifestation « Voi(x)là l'été » du 6 au 29 juillet 2016, de confier à :

- l'association « Sea Art » l'organisation d'une représentation du spectacle littéraire intitulé « Au secours ! Les mots m'ont mangé » de et par Bernard Pivot, le 8 juillet 2016 à 19 H 00, au théâtre Gabrielle-Dorziat, et ce, moyennant la somme de 4 220 € T.T.C.

- l'association « Emile Sabord », l'organisation d'un spectacle intitulé « Tout un monde », le 23 juillet 2016 à 18 H 00, place Bernard-Stasi, et ce, moyennant la somme de 2 204,70 € T.T.C.

- l'association « La trappe », l'organisation d'un spectacle intitulé « Le siffleur », le 16 juillet 2016 à 17 H 30, dans les jardins du Château Perrier, et ce, moyennant la somme de 2 698,55 € T.T.C.

12°) Le 22 mars 2016, de mettre à la disposition du collège Professeur Nicaise à Mareuil-le-Port, les salles d'exposition des médiathèques d'Epernay, pour la période du 26 avril au 10 mai 2016, et ce, à titre gracieux.

13°) Les 28 et 31 mars, 20 avril 2016, dans le cadre de la manifestation intitulée « Fête de la Bière » du 3 au 5 juin 2016, de confier à :

- Comité de Jumelage de Middelkerke, l'organisation d'un concert avec le groupe « B-Brothers », place Hugues-Plomb, le 3 juin 2016 à 20 H 30, et ce, moyennant la somme de 750 € T.T.C.

- l'association « Akro Blues », l'organisation d'un concert avec le groupe « Fifi Brothers », place Hugues-Plomb, le 4 juin 2016 à 19 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 000 € T.T.C.

- Sébastien Carré, producteur du groupe « Kenavo », l'organisation d'un concert, place Hugues-Plomb, le 5 juin 2016 à 15 H 30, et ce, moyennant la somme de 500 € T.T.C.

14°) Le 31 mars 2016, d'organiser en collaboration avec Le Salmanazar, une rencontre avec Emanuel BEMER, le 21 mai 2016 à la médiathèque Centre-ville, et ce, moyennant la somme de 345,72 € T.T.C.

15°) Le 5 avril 2016, de conclure un marché pour la fourniture de produits et prestations de marquage routier avec le groupement d'entreprises S.A.S AXIMUM Produits de marquage, et ce, moyennant un montant compris entre 25 000 € et 68 000 € H.T par an. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de deux ans.

16°) Le 5 avril 2016, de confier au cirque A. FRANCONI, l'animation d'une journée festive, avec les familles adhérentes aux centres sociaux d'Epernay, le 23 avril 2016, de 10 H 00 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 2 954 €. T.T.C.

17°) Le 7 avril 2016, de solliciter la première enveloppe du fonds de soutien à l'investissement local pour :

- les travaux programmés en 2016 dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée ;
- l'acquisition et l'aménagement d'un local afin d'accueillir l'Épicerie Sociale de la Ville d'Epernay ;
- la création d'une salle de restauration scolaire au sein de l'école maternelle Horticulture.

Et ce, pour un montant total de 449 699 €.

18°) Le 7 avril 2016, de candidater à l'appel à projet concernant le dispositif de soutien à l'investissement local, enveloppe n°2, soutien aux communes remplissant un rôle de bourg-centre pour :

- les travaux programmés en 2016 pour la construction du Centre de Conservation et la rénovation de la toiture du musée ;
- le remplacement du terrain d'honneur de football synthétique du stade Paul-Chandon ;
- les travaux de remplacement des ardoises et la reprise des éléments de zinguerie de l'Église Saint-Pierre – Saint-Paul, et la reprise des éléments de zinguerie de l'ensemble des chénaux ainsi qu'une réfection des enduits des voûtes de l'Église Notre-Dame.

Et ce, pour un montant total de 2 030 080 €.

19°) Le 11 avril 2016, d'abroger la décision n° 2016-2340 en date du 18 mars 2016 portant mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Chaude Ruelle à la C.C.E.P.C. afin de modifier la date de l'intervention de la C.C.E.P.C. qui aura lieu le 12 avril 2016, les conditions de mise à disposition restant inchangées.

20°) Le 14 avril 2016, de consentir à la « Caisse des Ecoles » une convention d'occupation pour la mise à disposition de locaux situés à la Maison des Parents et de l'Enfant. Cette convention est consentie pour la période du 14 avril 2016 au 31 décembre 2016. Elle se reconduira tacitement à compter du 1^{er} janvier 2017, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et ce, moyennant la somme de 839 € hors charges locatives.

21°) Le 14 avril 2016, de consentir à M. BRISSON une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis au rez-de-chaussée 7, allée de la Montagne Pelé à Epernay, du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, et ce, moyennant la somme de 399,97 € par mois.

22°) Le 14 avril 2016, de consentir à M. LEBON une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type I sis au 1^{er} étage 7, allée de la Montagne Pelé à Epernay, du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, et ce, moyennant la somme de 300,44 € par mois.

23°) Le 14 avril 2016, d'accepter les indemnités de :

- 3 979 euros, correspondant au montant de l'indemnité valeur à neuf, venant en complément de l'indemnité déjà perçue d'un montant de 15 419 euros, pour les dommages mobiliers résultant d'infiltrations dans le bureau du Maire et la salle du Conseil suite à des travaux de reprise de chénaux.

- 22 433,64 euros, correspondant au montant de la perte des loyers, suite à des infiltrations dans le local commercial de l'immeuble sis 18, rue Chocatelle, le 10 septembre 2013.

24°) Le 14 avril 2016, de conclure un marché pour l'achat d'une auto laveuse de marque NILFISK référence SC6500, avec la société DEPFI, et ce, moyennant la somme de 38 617,02 € T.T.C.

25°) Les 22, 31 mars, 6, et 7 avril 2016 de mettre :

- à la disposition de la CCEPC :

- le Foyer Vaxelaire le 7 avril 2016 de 8 H 30 à 12 H 30 et de 17 H 00 à 19 H 00 ;
- le foyer du Palais des Fêtes le 11 avril 2016 de 8 H 00 à 13 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00 ;
- et la salle Belle Noue, le 13 avril 2016 de 8 H 30 à 12 H 30 et de 17 H 30 à 19 H 00.

- les salles du Palais des Fêtes, à la disposition de :

- l'Harmonie des Tonneliers, (la grande salle, balcon, loges, cuisine, hall) le 3 avril 2016, de 10 H 00 à 00 H 00, et ce, à titre gracieux.

- le Ping-Pong Club d'Epernay, la grande salle, les 2 et 23 avril 2016, de 15 H 00 à 02 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 € par jour.

- L'Accordéon du cœur, des salles du Palais des Fêtes, le 24 avril 2016, de 8 H 30 à 23 H 30, et ce, moyennant la somme de 685 €.

- M. TEKELI, les salles (grande salle, foyer et cuisine), le 16 avril 2016, de 6 H 00 à 02 H 00, et ce, moyennant la somme de 785 €.

- la F.N.A.C.A., (la salle moyenne, espace jeune, cuisine), le 10 avril 2016, de 7 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 160 €.

- l'association Bernon Loisirs, l'espace Jeune, le 29 avril 2016, de 9 H 00 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.

- Danse Passion 51, la grande salle et la cuisine, le 17 avril 2016, de 9 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 685 €.

- l'Etoile Sparnacienne, la grande salle et la cuisine, le 30 avril 2016, de 15 H 00 à 03 H 00, et ce, moyennant la somme de 585 €.

- Syndicat Général des Vignerons, la grande salle, loges, balcon, le foyer, et la cuisine, le 29 avril 2016, de 8 H 00 à 21 H 00, et ce, moyennant la somme de 1 265 €.

- Epernay Jumelages, l'Espace Jeunes, le 21 avril 2016, de 18 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- Tina et Compagnie, l'Espace Jeunes, le 8 avril 2016, de 9 H 00 à 01 H 00, et ce, moyennant la somme de 250 €.

- Sparnamusic, la grande salle, le 23 avril 2016, de 9 H 00 à 00 H 00, et ce, moyennant la somme de 300 €.

-la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

- la société HOSHI EVENTS PROD, la salle de danse n°2, un vestiaire et la salle de réunion n°2, les 5 et 6 avril 2016, et ce, moyennant la somme de 424 €.
- L'association Alcool, Ecoute, Joie et Santé dans la Marne, une salle, les lundis de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 26 €.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- M. CHASSAING, du 15 avril à 17 H 45 au 18 avril 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme CHAUVET, du 22 avril 2016 à 17 H 45 au 25 avril 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme GALAND, du 6 mai 2016 à 17 H 45 au 9 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.
- Mme BERGE, du 29 avril 2016 à 17 H 45 au 2 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 149 euros.

-la salle Piccolo de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- l'Association Accueil de Jour Croix Rouge Française, du 21 avril 2016 au 30 juin 2016, de 10 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

- l'association Graines de Citoyenneté, le studio de l'Espace Bernon Animation, tous les mardis de 17 H 00 à 00 H 00, du 22 mars 2016 au 5 juillet 2016, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

- l'association « Epernay 64 », du 1^{er} avril à 18 H 00 au 4 avril 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 8 avril à 18 H 00 au 11 avril 2016 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.
- l'association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 22 avril à 18 H 00 au 25 avril 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 355 €
- M. BOYER, du 6 mai à 18 H 00 au 9 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 355 €.

-la salle polyvalente Beethoven et la salle polyvalente Belle Noue, à la disposition de :

- l'association Entr'Aide, le 19 mars et le 16 avril 2016, à la salle Beethoven, les 2, et 30 avril 2016, et 14 mai 2016, à la salle Belle Noue, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente Beethoven, à la disposition de :

- Mme PERCHAT, du 1^{er} avril 2016 à 17 H 00 au 4 avril 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.
- Mme DANIS, du 22 avril 2016 à 17 H 00 au 25 avril 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.
- Mme CHOUARD, du 29 avril 2016 à 17 H 00 au 2 mai 2016 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 139 €.

-la salle polyvalente Belle Noue, à la disposition de :

- l'ASPTT Epernay section Athlétisme-Santé-Loisirs, le 18 avril 2016, de 18 H 00 à 20 H 00, et le 20 avril 2016 de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 63 €.

26°) Les 14, 22, 31 mars, 19 avril 2016, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 2333, 2335, 2416 à 2418, 2421 à 2422, 2433, 2435, 2452 à 2460 aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Delphine NOU
La Directrice Générale des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.